



## Opération « 10 000 logements accompagnés »

Des partenaires engagés ensemble au service des personnes en situation de précarité et d'exclusion

11 octobre 2017

# **Sommaire**

**1/ Préambule**

**2/ Les partenaires**

**3/ Le territoire d'action**

**4/ Objectif de l'expérimentation**

**5/ Les publics visés**

**6/ Missions de l'équipe :**

**7/ Modalités de saisine et fonctionnement de l'équipe**

**8/ La composition de l'équipe pluridisciplinaire**

**9/ Palettes d'actions mises en œuvre**

**10/ Objectifs pour le public visé**

**11/ Etat d'avancement au 11 octobre 2017**

**12/ Exemples**

**13/ Eléments financiers**

## 1/ Préambule

Dans le cadre du Pacte Etat / USH signé en juillet 2013, L'Etat et le Mouvement Hlm ont lancé un appel à projets visant la mise en place de « 10 000 logements accompagnés ». L'objectif de cet appel à projet est de développer de nouvelles réponses permettant d'insérer durablement des ménages en situation de précarité sociale, économique et sanitaire dans le parc de logements ordinaires. Il vise également à favoriser les expérimentations et à développer le travail partenarial sur les territoires.

Constatant que les obstacles à la santé sont de nature très diverses, notamment sur le volet des fragilités psychologiques et psychiatriques, l'ARS souhaitait notamment étudier la faisabilité de création d'une équipe mobile en direction des publics précaires, équipe inscrite dans un réseau de partenaires visant à organiser les interventions des acteurs de la santé et du social, et la continuité des suivis dans le cadre d'un parcours coordonné.

Le département du Cantal est tout aussi touché que les autres départements. LOGISENS, en tant que bailleur social a donc décidé de lancer l'expérimentation **d'un accompagnement pluridisciplinaire médico-social**.

## 2/ Les partenaires

En s'associant avec de nombreux partenaires (ARS, CH Aurillac, Conseil départemental, DDCSPP, DDT, associations intervenant dans le domaine du logement et de l'hébergement, CCAS d'Aurillac et de Saint-Flour), LOGISENS s'appuie sur les compétences de chacun afin de répondre à des situations complexes avec un **territoire d'actions départemental**.

## 3/ Le territoire d'action

Tout le département

Interventions en 2017 sur les communes suivantes :

- Aurillac
- Arpajon sur Cère
- Laroquebrou
- Saint-Flour
- Riom Es Montagnes

## 4/ Objectif de l'expérimentation

L'équipe mobile assure un travail de prévention et d'éducation en renforçant le partenariat et l'articulation entre les services sanitaires et les services sociaux.

En accord avec les partenaires, l'objectif de cette action expérimentale est d'aller vers une **pérennité** d'une équipe mobile de précarité dans le droit commun et pérenniser le partenariat, y compris financier, dans le cadre d'un parcours coordonné de prévention et d'accès aux soins des publics fragiles. Ce dispositif sera également mobilisable dans la perspective de la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale.

## 5/ Les publics visés

Environ 30 ménages logés dans le parc de droit commun du bailleur LOGISENS, pour lesquels d'importantes difficultés mettent en cause le maintien dans leur logement :

- personnes en situation de précarité et d'exclusion, qu'elles souffrent d'une pathologie psychiatrique avérée ou d'une souffrance psychique et pour lesquels les accompagnements sociaux existants et les outils de médiation locative se révèlent insuffisants ; acteurs de première ligne exprimant des difficultés face à des manifestations de souffrance des usagers suivis et nécessitant un étayage, un soutien et une formation pour le repérage des problématiques ou l'analyse des demandes ;
- Au-delà de l'estimation des 30 ménages de LOGISENS, l'expérimentation reste ouverte à quelques situations hors « LOGISENS » pouvant relever de ce dispositif. Elles seront soumises à la cellule d'orientation.

## 6/ Missions de l'équipe

Cette équipe n'a pas vocation à se substituer aux missions de droit commun des équipes de première ligne (équipes hospitalières de psychiatrie, Mandataires judiciaires à la protection des majeurs, services sociaux du Conseil Départemental, services exerçant les mesures d'assistance éducative,...) dans le champ de la prévention, du diagnostic, du soin, de la réinsertion et de la réadaptation sociale de ce public.

L'intervention ne se substitue pas à une prise en charge. Elle prend corps au sein du service de soin ou du réseau partenarial qui accueillera par la suite la personne s'il y a orientation ou qui continuera à accompagner la personne.

- favoriser une orientation adaptée des locataires rencontrant des problèmes de santé : somatiques et/ou psychiques et/ou de troubles du comportement, mettant en cause le maintien dans leur logement ;
- assurer l'interface entre les demandes des structures sociales et les structures de soin, de façon à filtrer et orienter les personnes vers les secteurs de spécialité concernée (dont la psychiatrie) de façon adaptée ;
- faciliter le premier contact avec les services de psychiatrie de secteur quand cette orientation est requise ;

## 7/ Modalités de saisine et fonctionnement de l'équipe

- Le repérage des situations

L'intervention est déclenchée à la demande des professionnels partenaires lorsque leurs interventions spécifiques sont vaines, sans une stabilisation de certains symptômes.

- La cellule d'orientation

Elle se réunit à la demande de LOGISENS en présence des différents professionnels intervenants dans la situation pour étudier la situation et décliner une stratégie d'intervention.

- Le rôle du médecin

Assurer une coordination, garante de la cohérence du projet de l'équipe au sein du projet médical de l'établissement de rattachement et organiser le relais médical vers le dispositif de droit commun, dans le respect des droits de la personne.

## 8/ La composition de l'équipe pluridisciplinaire

Compte tenu des difficultés spécifiques identifiées pour le maintien dans le logement une équipe pluridisciplinaire et partenariale a été mobilisée. L'équipe spécialisée est chargée :

- d'aller au-devant de ces publics identifiés (grands désocialisés, publics jeunes ou adultes, pathologie mentale avérée ou non), afin de faciliter le maintien ou le parcours vers un logement adapté, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire ;
- d'assurer une fonction d'interface entre les secteurs sociaux et les équipes du secteur sanitaire œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion, afin de faciliter l'élaboration de prises en charge coordonnées autour d'un projet sanitaire et social pour les personnes en situation de précarité.

### **Cette équipe est coordonnée par un médecin composée :**

- d'un médecin coordinateur (0,10 ETP)
- d'un cadre de santé (0,10 ETP)
- d'un psychologue (0,50 ETP)
- d'un infirmier (0,80 ETP)
- d'un assistant socio-éducatif (0,20 ETP)

## 9/ Palettes d'actions mises en œuvre

### ***En direction des personnes en situation de précarité et d'exclusion :***

- Participation à des interventions mobiles sur des situations préalablement identifiées ;
- Accueil, orientation et accompagnement vers des prises en charge de « droit commun » (dont préparation à l'hospitalisation et aux sorties d'hospitalisation) ;
- Entretiens individuels contribuant notamment à renforcer le diagnostic et l'évaluation des besoins ;

### ***En direction des acteurs intervenant auprès de ces publics :***

- Actions de formation (informations et formations croisées de professionnels de santé et de travailleurs sociaux) sur les problématiques liées à la santé mentale et à la précarité dans l'habitat de droit commun ;
- Actions de reconnaissance, d'échanges de pratiques et de savoirs, réunions de synthèse pluridisciplinaire préfigurant un fonctionnement en conseil de santé mentale ;
- Soutien des équipes de première ligne (information, conseil, supervision).

## 10/ Objectifs pour le public visé

- *Amélioration des conditions de vie* : entretien du logement ; adaptation du logement en fonction des problématiques ; augmentation du budget ou remboursement de dettes ; accès aux droits sociaux et dispositifs du droit commun

- *Apaisement de la souffrance psychologique* : augmentation de l'estime de soi et de la confiance en soi ; gestion des émotions (anxiété, stress, frustration...) ; diminution de la consommation (alcool, drogue...) ; accès aux soins sanitaires (hospitalisation, médecin traitant...)
- *Socialisation* : recréer des liens familiaux ; recréer des liens amicaux ; retour aux loisirs/activités ; mise en lien avec les acteurs du réseau associatif ou social
- *Responsabilisation* : prise d'initiative ; mise en place d'actions ou de stratégies ; demande d'aides (financière, administrative, matériel...) ; autonomisation (désengagement progressif de l'équipe)

## 11/ Etat d'avancement au 11 octobre 2017

- Nombre de personnes concernées par l'expérimentation : **30**
- Prises en charge – file active actuelle :
  - 17 situations LOGISENS
  - 5 situations « hors » LOGISENS

## 12/ Exemples

**Auparavant, pour la quasi-totalité des situations évoquées ci-dessous, le bailleur n'avait qu'un seul moyen pour régler les problématiques : l'expulsion**

Avec les interventions équipe mobile de précarité :

- Reprise d'une formation pour faciliter l'insertion professionnelle dans le domaine souhaité ; restauration des droits de visite de ses 2 enfants ; apaisement des conflits avec le voisinage ;
- Accès aux soins ; remboursement d'une partie des dettes de loyer et mise en place d'un étalement de paiement
- Accès au soin avec évitement d'une amputation ; acceptation et mise en place d'une aide-ménagère ;
- Acceptations de travaux dans le logement et de la mise en place d'une aide-ménagère ; demande de tutelle et placement en structure adaptée...
- Participation aux ateliers de mobilisation professionnelle afin de faciliter son insertion professionnelle
- Accès au soin (cure de 3 semaines en service hospitalier d'addictologie)

## 13/ Eléments financiers

Montant total de l'opération :	<b>140 000 €</b>
Etat :	70 000 €
LOGISENS :	40 000 €
Ars :	20 000 €
Conseil départemental :	10 000 €

**LOGISENS met à disposition de l'équipe mobile un appartement au cœur de du quartier politique de la ville, sis 26 rue Georges Clémenceau.**

**L'équipe mobile reçoit les locataires du dispositif dans ces lieux, sachant que le travail le plus important reste l'accompagnement social et médical à domicile.**

Notes.....  
.....  
.....  
.....



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

